



Commune d'Attignat-Oncin

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 mai 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 14 en fonction.

Le 06 mai 2025, à 20h30, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la mairie, suite à la convocation de M. le Maire, envoyée le 02 mai 2025.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

Nom - Prénom	Qualité	Présence	Pouvoir à
ILBERT Thomas	Maire	Présent	
JALLAMION Rachel	1ère adjointe	Présente	
RUBIER Eric	2 ^{ème} adjoint	Présent	
STOPPIGLIA Laurence	3 ^{ème} adjoint	Présente	
BALMAIN Chantal	Conseillère	Présente	
BELLON Florian	Conseiller	Excusé	
FEMIA Elisabeth	Conseillère	Présente	
FERON Florence	Conseillère	Présente	
GARNIER Nicolas	Conseiller	Excusé	
LENOEL Catherine	Conseillère	Excusée	Florence FERON
PICHON-MARTIN Philippe	Conseiller	Présent	
SCHROBILTGEN Thierry	Conseiller	Excusé	Éric RUBIER
VIAL Sylvain	Conseiller	Excusé	
VOISIN Stéphanie	Conseillère	Excusée	

Ordre du jour :

- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil,
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- Réception d'un don de la région AURA,
- Arrêt de reversement d'un tiers du montant des concessions de cimetière au CIAS des Échelles à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Attribution de subventions,
- Régularisation d'emprises foncières,

- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Rachel JALLAMION en tant que secrétaire de séance.

1. Liste des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

Le Conseil municipal a pris acte des décisions dont la liste est jointe au présent PV.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thomas ILBERT, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 295 365.67 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	98 565.46 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	196 800.21 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	295 365.67 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-119 661.62 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -119 661.62 €
AFFECTATION = C	=G+H 295 365.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	119 661.62 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	175 704.05 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

4. Mise à jour du plan de financement des travaux 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération n°2024DEL43 du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de sécurisation du mur de soutènement de la cour de récréation de l'école pour un montant de 39.984,00 € H.T., avec une aide financière de l'État sollicitée à hauteur de 80 %, soit 31.900,00 €.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est susceptible de soutenir financièrement ce projet à hauteur de 40 %. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser cette demande de subvention et de mettre à jour le plan de financement de la manière suivante :

- État : 16.000,00 € (40 %)
- Région AURA 16.000,00 € (40 %)
- Autofinancement : 7.894,00 € (20 %)
- Total : 39.984,00 H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau plan de financement ;
- APPROUVE le dépôt de la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la modification de la demande auprès de l'État ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document associé à ce projet.

5. Réception d'un don de la Région AURA :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau dispositif est mis en place par la Région à destination des communes de moins de 2 000 habitants afin d'obtenir un barnum (de 3 m x 3 m) et ce afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations locales.

Ce barnum sera cédé gratuitement par la Région. En contrepartie, la commune de Attignat-Oncin devra s'engager à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état.

Monsieur le Maire propose aux élus de répondre à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Est favorable à ce dispositif et sollicite auprès de la Région, l'acquisition d'un barnum
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

6. Arrêt du reversement d'un tiers du montant des concessions de cimetière au CIAS des Échelles à compter du 1^{er} janvier 2025 :

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2223-1 et suivants ;

VU la nécessité de réévaluer les modalités de répartition des recettes des concessions de cimetière ;

CONSIDERANT que la loi ne rend plus obligatoire le versement d'un tiers du montant des concessions de cimetière au CIAS ;

CONSIDERANT que le reversement d'une partie des concessions de cimetière au CIAS des Échelles est désormais pris en compte dans la participation des communes sur la partie action sociale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE qu'à compter du 1er janvier 2025, la totalité des concessions de cimetière encaissées reviendra à la commune de ATTIGNAT-ONCIN, sans qu'il soit nécessaire de reverser un tiers de ces concessions au CIAS des Échelles.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

7. Attribution de subvention :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de l'Association Vivre Ici Ensemble (AVIE) qui sollicite de la commune une subvention de 300,00 €. L'AVIE, domiciliée à La Bridoire, assure l'entretien, par l'intermédiaire de ses bénévoles de la section Nature et Environnement, de plusieurs sentiers de randonnée qui se situent sur la commune et qui relèvent de la compétence communale. Il s'agit de celui qui mène à la stèle de Robin, celui le long du canyon du Grenant et celui du Fiardonnet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser la somme de 300,00 € à l'AVIE de la Bridoire.

Monsieur le Maire explique que la Commune a aussi été sollicitée par Monsieur Tanguy RENAUD-GOUD pour soutenir financièrement sa participation à la compétition internationale de parapente Red Bull X-Alps en juin prochain, qui consiste à traverser les Alpes depuis l'Autriche jusqu'à Monaco par la randonnée et le vol en parapente pendant un peu moins de deux semaines. Faisant partie des cinq Français en lice, il avait terminé 10^{ème} lors de sa dernière édition en 2023. Cette demande vise à soutenir ses besoins en logistique et équipement liés à cette compétition. La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette a attribué une aide de 1.000,00 €.

Thomas ILBERT ne prend pas part à la délibération et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence de Rachel JALLAMION, 1^{ère} adjointe, avec 9 voix pour, DECIDE de verser la somme de 300,00 € à Monsieur Tanguy RENAUD-GOUD.

8. Régularisation d'emprises foncières :

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation des emprises foncières de la voirie communale. Par conséquent, plusieurs parcelles doivent faire l'objet d'une acquisition :

- Parcelles C932 (13 m²), C937 (52 m²) et C939 (44 m²), C940 (5 m²), en bordure de la voie communale du Plan Rosset, appartenant à M. PIOZ ;
- Parcelle C895 (9 m²), en bordure de la voie communale du Gruat, appartenant à M. Dullin ;
- Parcelle A1068 (689 m²), emprise complète de la voie communale du Sabot orange, appartenant aux consorts GUICHERD-CALLIN.

Il est proposé d'acquérir les biens susnommés pour une valeur de 0,10 €/m², soit un total de 81,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition, au prix de 0,10 € le m², des parcelles suivantes afin de régulariser les emprises foncières de la voirie communale :
 - Parcelles C932 (13 m²), C937 (52 m²) et C939 (44 m²), C940 (5 m²), en bordure de la voie communale du Plan Rosset, appartenant à M. PIOZ ;
 - Parcelle C895 (9 m²), en bordure de la voie communale du Gruat, appartenant à M. Dullin ;
 - Parcelle A1068 (689 m²), emprise complète de la voie communale du Sabot orange, appartenant aux consorts GUICHERD-CALLIN ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition desdites parcelles ;
- Confirme que ces acquisitions seront faites par l'établissement d'actes authentiques aux frais de la commune d'Attignat-Oncin.

9. Questions diverses :**- Devenir du véhicule Kangoo :**

De grosses réparations sont à prévoir sur le Kangoo en vue de son passage au contrôle technique (environ 4000,00 €, soit plus que sa valeur). Compte-tenu de cette situation, il envisagé de ne pas engager les réparations et de remplacer le Kangoo et le Trafic par un seul véhicule plus récent et polyvalent de type 4X4. L'enveloppe pour cet achat pourrait être de 10 / 15 K€. Une proposition sera faite en sens à la prochaine séance.

- Évolution de l'instruction des autorisations d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de Monsieur le Préfet de la Savoie indiquant que l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat dans les Communautés de communes de moins de 10 000 habitants devrait s'arrêter prochainement et revenir aux communes, compte-tenu de restrictions d'effectifs. Il n'y a pas de date arrêtée à ce jour, mais cette perspective doit être anticipée.

- Dossiers divers :

- Une offre a été faite par le biais de l'EPFL et du notaire pour envisager une acquisition des biens de la succession Berthaudin.
- Le remplacement des pâles et de la vis sans fin a été effectué sur la chaufferie de la mairie ; ce qui devrait alléger les interventions manuelles pour répartir les copeaux.
- Une réflexion est en cours sur l'aménagement du cimetière pour traiter différentes problématiques : abords, ossuaire, jardin du souvenir, carré militaire.
- Le Syndicat des eaux du Thiers (SIAEP) envisage des travaux pour relier le réseau d'eau de Saint-Franc à celui du lac par le réservoir du Gruat, compte-tenu de difficultés de débits en période d'étiage.

- Animations à venir dans la commune :

- Le 7 mai à 18h00 aura lieu l'inauguration des travaux de la caserne des pompiers par le SDIS.
- Le 8 mai à 11h00 : commémoration du 8 mai.
- Les 11 et 12 mai : exposition Nos véhicules d'époque.
- Le 17 mai à 15h00 : cérémonie à la stèle de Robin.
- Le 21 juin en soirée : concert des Stocker's

- Rallye de Chartreuse :

Question de Catherine LENOEL par le biais d'Éric RUBIER concernant le passage du rallye de Chartreuse dans la Commune le samedi 30 août par rapport aux ponts sur lesquels des travaux sont envisagés. Le pont le plus endommagé, celui du Verney, n'est pas sur le parcours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h00.

Extraits des délibérations transmis à M. le Préfet de la Savoie le 13 mai 2025.

Liste des délibérations affichée le 13 mai 2025.

Procès-verbal arrêté en séance du 3 juin 2025.

Rachel JALLAMION,
Secrétaire de séance



Thomas ILBERT,
Maire d'Attignat-Oncin







Commune d'Attignat-Oncin

Annexe au PV de la séance du Conseil municipal du 06 mai 2025

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de la délégation qui lui a été accordée le 02 juin 2020, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

A – Renouvellement d'adhésion

L'adhésion a plusieurs associations a été renouvelée pour l'année 2025 :

- Association des Maires de Savoie
- Associations des Maires ruraux de Savoie
- CAUE de la Savoie
- Agence alpine des territoires
- France Bois Forêt
- Association des communes forestières
- CIBC Bois de Chartreuse

B – Déclaration d'intention d'aliéner

Une décision de non exercice du droit de préemption urbain a été exercée pour un terrain supportant un bâtiment situé au 9 impasse de la Chèvrerie.

C – Autorisations d'urbanisme

1 déclaration préalable a été accordée :

DP 0730222505004 – 409 route du Chef-lieu – rénovation et création de sanitaires

2 permis de construire ont été accordés :

PC 0730222501002 – 1340 route des Chapelles – changement de destination

PC 0730222501003 – route du Lac – changement de destination, extension et reconstruction

Vu pour être annexé au procès-verbal de la séance du 06 mai 2025

La secrétaire de séance,

Rachel JALLAMION

Le Maire,

Thomas ILBERT

